

passée ! Il y a de cela, à peine une quarantaine d'années, et cependant tous les prêtres que nous venons de mentionner sont disparus depuis assez longtemps.

M. Gaudin, plus fortuné que son co-paroissien, eut le bonheur d'être élevé à la prêtrise, et fut ordonné le 13 mai 1855. Il est le troisième prêtre originaire du Cap-Santé (1).

Dans l'automne de 1855, le cimetière fut quelque peu agrandi, en le prolongeant jusqu'à la limite est du terrain de la Fabrique. Ce cimetière, qui a l'avantage d'être à l'ombre de l'église et de permettre aux paroissiens de visiter leurs défunts tous les dimanches, est suffisamment vaste. Si toutefois il a jamais besoin d'être agrandi, il sera facile d'éviter un changement de lieu en lui annexant, du côté nord, une lisière de terrain — ce qui aura aussi pour effet de lui donner une forme plus régulière.

Comme on se plaignait, depuis longtemps que le nombre des bancs disponibles n'était pas en rapport avec le chiffre de la population, le Conseil de Fabrique décida, le 9 mars 1856, de faire ériger des galeries latérales. On dit souvent : " mieux vaut tard que jamais. " Cependant cette fois-ci, il était trop tard. Sans doute les réclamations étaient légitimes, puisqu'une foule de personnes, faute de bancs, étaient tenues de rester debout pendant les offices. Mais comme la paroisse du Cap-Santé était à la veille d'être démembrée de nouveau, le mal auquel on demandait de remédier, allait cesser en même temps. On n'attendit même pas que Portneuf eût obtenu son autonomie paroissiale, et en 1858, le Conseil de Fabrique faisait raser ces galeries disgracieuses, qui avaient fort bien coûté deux cent soixante-huit louis en chiffre rond. Il aurait suffi en 1856 d'édifier un second jubé, — comme on l'a fait plus tard, — pour disposer d'un nombre de bancs presque égal à celui que comptaient les galeries latérales (2).

La deuxième visite pastorale sous le règne de M. Morin, et la dernière en même temps, eut lieu en juillet 1856. Le procès-verbal ne mentionne rien de remarquable. Les comptes furent alloués pour les années 1850, 1851, 1852 et 1853 ; mais l'Administrateur fit remarquer qu'ils n'avaient été rendus que huit jours auparavant — ce qui n'était pas *secundum ordinem*. —

(1) M. Gaudin a été forcé de renoncer à l'exercice du saint ministère, il y a déjà quelques années, à la suite d'un accident de voiture, et vit dans sa famille, au Cap-Santé, depuis le 24 juin 1897.

(2) Les galeries comptaient 51 bancs.